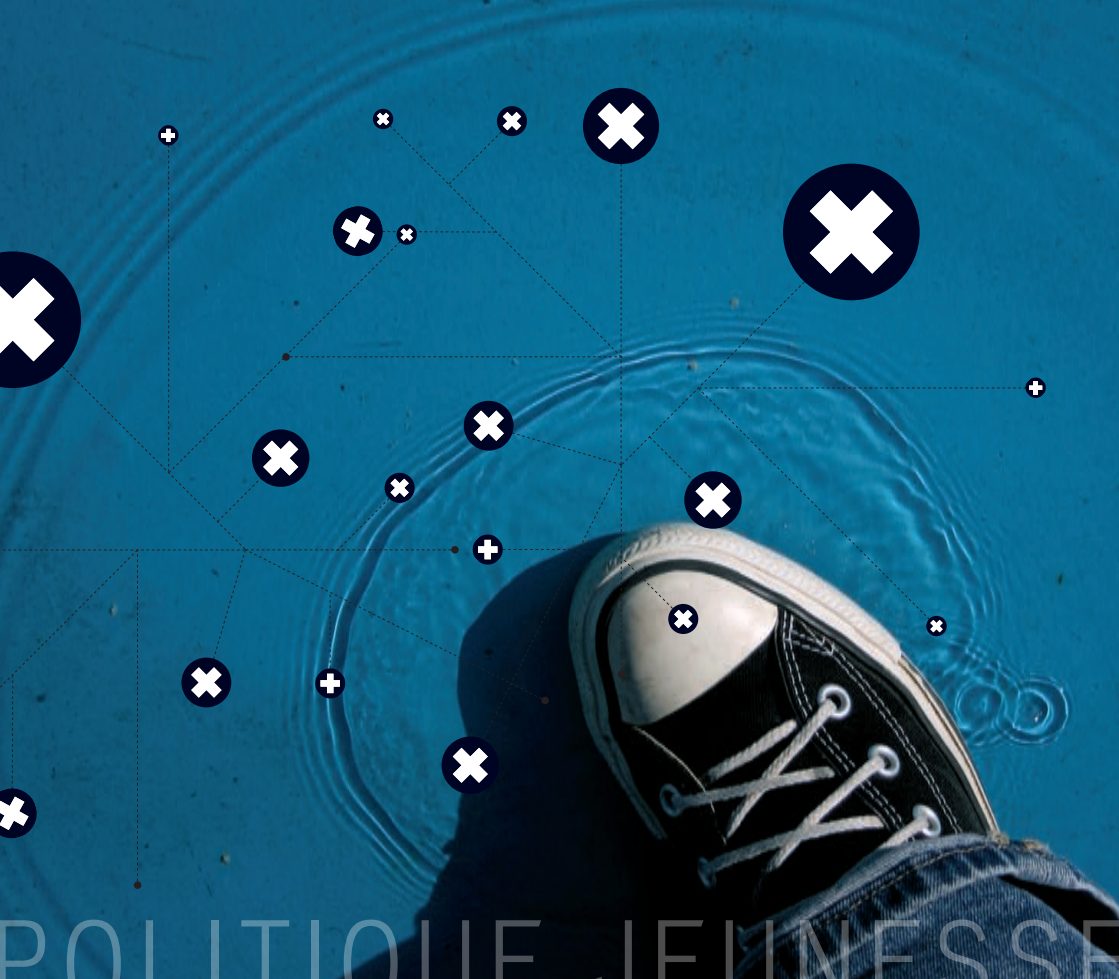
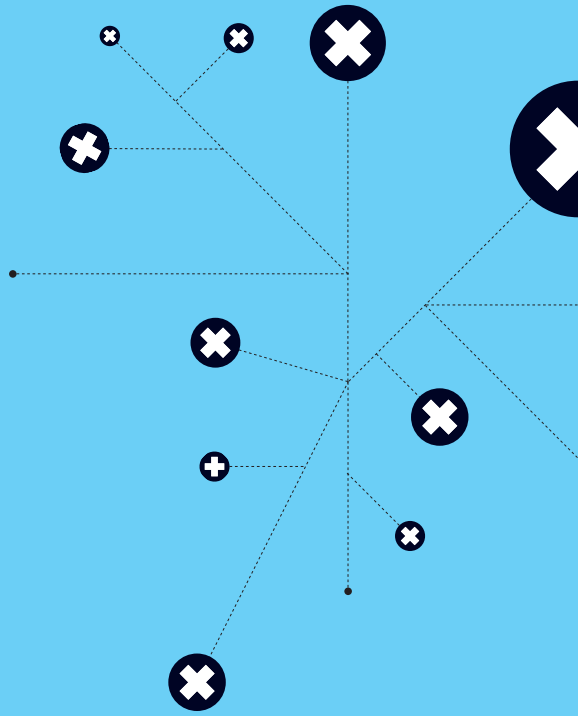




POLITIQUE JEUNESSE:

Services & Structures



5	Préface
7	Introduction
10	A. La politique jeunesse au Luxembourg
10	1. La politique jeunesse est participative
12	2. La politique jeunesse est transversale
14	3. La politique jeunesse est fondée sur des données
16	4. Le bénévolat
18	5. Le Conseil Supérieur de la Jeunesse
19	6. Le Plan Communal Jeunesse
21	7. Le Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales
22	B. Services et organisations
	Les services pour jeunes
22	1. Les maisons de jeunes
24	2. Le Centre Information Jeunes
26	3. Les services de formation
28	4. Le Centre de Médiation
30	5. Le Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes
32	6. Le Mérite Jeunesse Benelux, Luxembourg
	Les organisations et mouvements de jeunesse
34	7. La Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise
35	8. Les associations de jeunesse
36	C. Le Service National de la Jeunesse
36	1. Structure
37	2. Les activités éducatives
37	3. Les activités périscolaires
38	4. La formation
39	5. Le soutien de projets pédagogiques
39	6. Les projets d'information
41	7. Les perspectives pour jeunes
42	8. Jeunesse en action
43	D. La politique jeunesse sur le plan international
43	1. La politique jeunesse de l'Union Européenne
45	2. Le Conseil de l'Europe
47	3. Le Benelux
48	4. La Grande Région
49	5. Les relations bilatérales
50	Adresses utiles



Préface

Durant les dernières années, un effort considérable a été réalisé pour établir une politique jeunesse moderne. Les objectifs avaient été tracés d'un commun accord avec tous les acteurs du secteur jeunesse dans le processus de consultation établi pour la publication des Deuxièmes Lignes Directrices pour une Politique Jeunesse.



Au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la jeunesse, qui sera à la base d'un nouvel élan de la politique jeunesse, cette brochure poursuit deux objectifs : d'un côté elle permet au lecteur non-initié de faire une synthèse, un survol des structures, services et infrastructures du secteur jeunesse en place et d'un autre côté elle permet aussi un suivi de la mise en œuvre des deuxièmes lignes directrices.

J'aimerais citer quelques exemples illustrant les travaux réalisés et les progrès accomplis.

Une priorité des travaux aura été de revoir toute la structure législative à la base de la politique jeunesse.

En premier lieu, la nouvelle loi jeunesse va établir la politique jeunesse comme une politique participative, transversale et fondée sur des données. Elle permettra aussi de réellement définir le secteur jeunesse tant au niveau national que local et communal. Le Service National de la Jeunesse verra son rôle et son fonctionnement adapté aux évolutions de notre société. Finalement, le congé éducation a été transformé en congé jeunesse et permettra d'être un outil spécifique du secteur jeunesse, renforçant la qualité de l'encadrement des enfants et des jeunes. La loi sur le Service Volontaire crée un soutien particulier au jeune bénévole en lui procurant un statut spécifique. Elle permet aussi au jeune d'utiliser le service volontaire comme une orientation person-

nelle dans la création de son projet de vie. Finalement, la loi sur l'établissement du centre de jeunesse du Marienthal permettra la mise en place d'un centre de ressources, un outil nécessaire au développement du travail en faveur des jeunes.

Une deuxième priorité aura été de créer les services et structures nécessaires à un travail pédagogique dans le cadre d'une éducation non-formelle, destinée à soutenir le développement et l'intégration sociale des jeunes. En premier lieu, le niveau local a été reconnu comme le milieu de vie le plus important du jeune et le réseau des maisons de jeunes a été fortement développé, en coopération avec les communes au même titre que par exemple les infrastructures des troupes locales des guides et scouts. Au niveau national, les organisations scoutistes ont de même pu développer leurs services aux bénévoles locaux, notamment par des services de formation et par de nouvelles infrastructures comme le Misârshaff (FNEL) ou le nouveau siège des LGS.

Avec la nouvelle loi jeunesse, d'autres chantiers seront ouverts et il faudra faire face à de nouveaux défis. Il est vrai aussi qu'il y aura toujours des chantiers en cours et comme pour toute action dans le domaine socio-éducatif, ce travail permanent ne sera jamais achevé. Mais j'aimerais profiter de cette occasion pour féliciter et remercier tous les acteurs du secteur jeunesse, bénévoles ou professionnels, acteurs du niveau national ou local pour tous les progrès que nous avons pu accomplir, les étapes que nous avons pu franchir ensemble.

La Ministre de la Famille et de l'Intégration
Marie-Josée Jacobs

Introduction

Le champ d'action du secteur jeunesse a beaucoup évolué. En effet, les premières et deuxième lignes directrices¹ ont permis de préciser la politique jeunesse.



Au niveau des réalisations concrètes, on peut signaler à titre d'exemple, l'implication grandissante des communes, l'émergence d'un réseau de maisons de jeunes, la création de nouvelles structures travaillant avec les jeunes,² la mise en place de services de formation au sein de grandes organisations de jeunes, le soutien au niveau des infrastructures pour jeunes ou la mise en place de services volontaires pour jeunes. En outre, la coopération accrue au sein de l'Union européenne a abouti sur une véritable politique jeunesse européenne avec des outils propres comme les programmes communautaires en faveur des jeunes. Un développement similaire d'une prise en compte accrue de la situation des jeunes s'est opérée dans

les instances internationales telles que les Nations Unies, le Conseil de l'Europe, le Benelux ou la Grande Région.

Les actions du Ministère de la Famille et de l'Intégration ainsi que du Service National de la Jeunesse se sont donc adaptées et diversifiées suivant les évolutions au niveau national, européen et international.

La société luxembourgeoise change aussi. L'immigration marquée des dernières décennies fait que la population jeune continue d'augmenter rapidement. Plus de 42 % des jeunes sont actuellement issus de l'immigration. Ainsi même dans le contexte général d'une population vieillissante, le Luxembourg aura en 2050 la chance d'avoir une des popula-

¹ Pour les jeunes, avec les jeunes (Ministère de la Jeunesse 1996) / Jeunesse et Société (Ministère de la Famille de la solidarité sociale et de la jeunesse 2004)

² P.ex. : Services de formation, centre de médiation, centre information jeunes, etc

tions les plus jeunes d'Europe.³ Il faut créer l'environnement favorable pour que ces jeunes développent leurs racines au Luxembourg,⁴ ceci afin d'assurer une intégration sociale de tous, de garantir la cohésion sociale et la participation politique.⁵ Que les jeunes en général doivent être considérés comme une ressource, source de développement est désormais une conclusion bien établie de la politique nationale et européenne.⁶ Cette priorité accordée aux jeunes fut notamment énoncée dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et du «pacte européen pour la jeunesse» et retenue dans leur mise en œuvre dans le cadre du Plan national pour l'innovation et le plein emploi.⁷

Les experts du Conseil de l'Europe ont ainsi invité en 2002 le Luxembourg à développer une approche plus globale, afin

de mieux tenir compte du «nouveau visage des transitions et des attentes des jeunes».⁸ Il a été proposé de faire des efforts pour mieux coordonner les efforts de tous les ministères dont l'action concerne les jeunes sachant que «les interventions politiques dans un domaine de la vie des jeunes ont des répercussions sur les autres».⁹

La rapidité de l'évolution sociale exige également une observation plus nuancée des conditions de vie des jeunes. Le fait de fonder une politique en faveur des jeunes sur une meilleure connaissance des jeunes et de leurs conditions de vie est une caractéristique du développement des politiques de la jeunesse au niveau international.⁹

L'engagement des jeunes dans les discussions autour du traité pour une constitu-



3 Rapport de dépendance population de 65 +ans et population 15 à 64 ans (38% contre 60 % pour l'Espagne et 61 pour l'Italie)

4 Chez les jeunes de moins de 25 ans, la proportion de personnes dont les deux parents sont nés au Luxembourg n'est que de 41%; (eurobaromètre 2006)

5 La politique jeunesse au Luxembourg, Conseil de l'Europe 2002

6 «Le retour à une croissance soutenue et durable passe par une démographie plus dynamique, une meilleure intégration socio-professionnelle et une plus grande valorisation du potentiel humain que représente la jeunesse européenne», Conseil

européen mars 2005/conclusions de la présidence luxembourgeoise

7 Cf.: LDI 23 et LDI 24 Plan National de Réforme Luxembourg 2005 et 2006

8 La politique jeunesse au Luxembourg Conseil de l'Europe 2002

9 Cf.: p.ex. deutscher Jugendbericht, Shellstudie en Allemagne, Jeugdmonitor aux Pays-Bas, European Knowledge Centre for Youth Policy (: <http://www.training-youth.net/INTEGRATION/EKC/Intro/index.html>)

10 L'attachement à l'Union européenne, sensiblement plus bas qu'à l'Europe en tant que telle, évolue au Luxembourg en fonction de l'âge: de 46%



tion européenne, le grand écho du « non » auprès des jeunes¹⁰ démontrent la nécessité d'un débat permanent pour réussir l'intégration européenne et répondre au sentiment de précarité qui imprègne les jeunes d'aujourd'hui.¹¹ Les jeunes ne font que peu confiance aux structures politiques.¹² Ils semblent se détacher du système politique traditionnel, sans que cela ne puisse être interprété comme un manque d'engagement sur les questions de société. Lors de la présidence luxembourgeoise, le Conseil des ministres de l'Union Européenne a demandé aux Etats Membres de favoriser la participation des jeunes aux mécanismes de la démocratie représentative.¹³ Le niveau local a été identifié comme le terrain le plus propice pour faciliter cet engagement et les Etats membres ont été invités à mobiliser les autorités régionales et locales en faveur de

la participation des jeunes à la démocratie représentative.

Favoriser la citoyenneté des jeunes est l'une des priorités de la politique jeunesse. Les organisations de la société civile et notamment les organisations de jeunesse en sont un élément essentiel. Il faut souligner l'importance du milieu local pour le développement de la politique jeunesse et la responsabilité croissante des communes. La politique jeunesse suit dans son élaboration les critères suivants: elle est participative, transversale et fondée sur des données.

pour les jeunes de moins de 25 ans à 78% pour les 55 ans et plus . Les élèves / étudiants actuels ont un niveau d'attachement à l'Europe de 83% et de seulement 53% à l'Union européenne; Ce segment de la population se distingue ainsi par un écart très important de 30 points entre leur attachement à l'Europe et à l'UE. (eurobaromètre 2006)

11 Cf.: http://constitution-europeenne.info/special/resultats_luxembourg.pdf

Depuis le référendum sur le projet de traité pour une Constitution pour l'Europe du 10 juillet 2005 où le NON a recueilli près de 46% des voix, les institutions publiques doivent faire face à une perte de confiance auprès de certains segments de la

population (eurobaromètre 2006)

12 Eurobaromètre observe un effritement de la confiance accordée aux institutions au Luxembourg depuis 2005: -3 points pour le Gouvernement, -6 points pour la Chambre des Députés, -12 points pour le système judiciaire et -5 points pour les partis politiques..

13 Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 24 mai 2005 concernant la mise en œuvre de l'objectif commun «Accroître la participation des jeunes au système de la démocratie représentative»

✕ La politique jeunesse est participative

La participation est un concept-clé de la politique jeunesse au Luxembourg depuis le plan d'action «Participation des Jeunes» paru en 1997. Elle traverse comme un fil rouge toutes les initiatives prises. L'importance de la participation est multiple.

Il s'agit d'un côté d'une caractéristique de la politique jeunesse qui veut être ouverte sur ces bénéficiaires. Il n'est en effet plus possible aujourd'hui de mener une politique qui ne tienne pas compte de ses bénéficiaires, et cela déjà en amont de l'élaboration des instruments politiques. Au niveau national, le Conseil Supérieur de la Jeunesse joue un rôle central dans ce domaine. Mais d'autres organes permettent à la société civile d'intervenir sur les actions et les mesures dès leur conception. Le comité d'évaluation du

programme Jeunesse en Action, la commission consultative à la formation en sont d'autres exemples.

Cependant, la participation n'est pas seulement une caractéristique de la politique jeunesse mais également un objectif. La participation de tous les jeunes à la société est un des objectifs centraux de la politique jeunesse. Cet objectif est large, il concerne bien sûr la participation politique, mais également la participation au sein du monde du travail, la participation



au système de l'éducation, l'accès au logement et aux loisirs.

La participation est enfin un défi pour la société luxembourgeoise. La forte multiculturalité de la société luxembourgeoise pose en effet la question de la cohésion sociale. Comment vivent ensemble de nombreuses communautés dont toutes sont loin d'être des minorités en termes d'importance numérique ? Cette cohésion sociale passe par la participation, la possibilité de tous de participer de façon égale à la société luxembourgeoise, à ce qu'elle propose à ses membres, aux décisions qui concernent son futur. Particulièrement pour les jeunes d'origine non luxembourgeoise, cela est un défi, en termes de participation au monde du travail, au système d'éducation et à la vie associative, qui est un pilier essentiel de l'intégration de l'individu dans la société.

La participation est enfin une affaire d'égalité des chances. Tous les jeunes ont droit à une égalité de chances à la participation. Cela veut dire que particulièrement pour les filles et les jeunes femmes, la politique jeunesse doit être attentive à offrir les mêmes chances. L'égalité des chances entre filles et garçons, entre femmes et hommes est ici un critère de qualité de la politique jeunesse.

Dans la politique jeunesse, on retrouve le concept de la participation à tous les niveaux. Au niveau européen, la participa-

tion est une des 4 priorités de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la jeunesse et le Luxembourg, présidant le Conseil des ministres européens, proposa une résolution sur la participation des jeunes à la démocratie représentative. Le Pacte européen pour la jeunesse place la participation des jeunes dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

Au niveau national, la participation est un des trois concepts centraux des lignes directrices pour la politique jeunesse « Jeunesse et société ». Il caractérise les actions mises en œuvre autant que celles qui sont soutenues par le Ministère de la Famille et de l'Intégration et le Service National de la Jeunesse, comme les conventions des jeunes organisées par la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise.

Au niveau local enfin, l'outil « Plan Communal Jeunesse » propose des moyens pour favoriser la participation des jeunes dans les communes, le niveau d'action le plus immédiat de la politique jeunesse. Les maisons des jeunes sont un lieu qui permet la participation à la société et à la vie associative de jeunes de nombreuses nationalités différentes. Il y a ici un lien fort entre les questions de participation, d'intégration et de cohésion sociale.

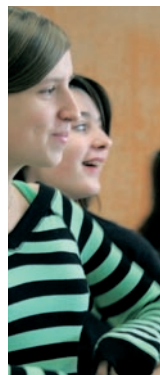
✕ La politique jeunesse est transversale

Beaucoup de mesures politiques ont un impact sur la vie des jeunes. Et beaucoup de choses dépendent des jeunes.

Les solidarités entre les générations prennent une autre dimension dans une Europe qui vieillit rapidement. Les transitions entre l'éducation et le monde du travail ne se font pas aisément. L'abandon scolaire et la non-qualification des jeunes renforcent les mécanismes d'exclusion. Sur un arrière-fond de société multiculturelle, de ségrégation entre population autochtone et population d'origine immigrée, les questions concernant l'égalité des chances, la citoyenneté, l'engagement bénévole deviennent de plus en plus sensibles.

D'autant plus que les réponses ne peuvent plus être trouvées uniquement au Luxembourg mais dans un contexte européen. Le constat que les jeunes constituent une ressource est finalement de plus en plus reconnue au Luxembourg aussi bien qu'en Europe.

Confrontée à de tels défis, toute politique en faveur des jeunes doit se baser sur une veille permanente de l'évolution de la société et de la jeunesse afin de garantir une meilleure prise en compte de



ces interactions, tout en construisant un dialogue structuré avec les jeunes et leurs organisation sur l'ensemble des mesures développées en leur faveur.

D'un autre côté la politique sectorielle de jeunesse peut aussi contribuer et apporter des éléments précieux à d'autres politiques sectorielles quand celles-ci touchent plus particulièrement les besoins des jeunes. Certains secteurs collaborent déjà à différents degrés et niveaux avec le secteur jeunesse comme le monde scolaire, l'emploi, la santé, la justice etc. Les méthodes pédagogiques développées dans le cadre de l'éducation non-formelle ont su démontrer leur efficacité à chaque fois que l'objectif pédagogique était étroitement lié à la situation personnelle du jeune. Ces méthodes savent mieux impliquer le jeune parce qu'elles tiennent compte au départ de sa situation sociale et psychologique. Ainsi le secteur jeunesse peut se prévaloir d'avoir acquis des compétences éducatives importantes, qui souvent s'avèrent fort utiles quand il s'agit de travailler avec des jeunes qui vivent des situations difficiles,

qui grandissent dans des environnements sociaux défavorisés, qui sont en situation d'échec scolaire ou en marge du marché du travail.

Une politique jeunesse transversale est souvent plus facilement réalisable au niveau communal notamment parce que les décisions prises au niveau communal ont un impact immédiat sur l'environnement du jeune et qu'il est plus facile de tenir compte des spécificités de la composition de la population. Une proximité plus grande entre le niveau politique et des structures de jeunesse facilite les processus de dialogue et de participation et rend la transposition de mesures concrètes plus immédiate et plus transparente pour la population jeune (et adulte).

✕ La politique jeunesse est fondée sur des données

Si la politique jeunesse désire se doter d'objectifs concrets liés à une réalité sociale précise ou à des besoins des jeunes existants, elle a besoin de données concrètes scientifiques.

Si on aspire à dépasser un stade d'essais et d'erreurs, il faut avoir des données concrètes et fiables sur la situation des jeunes et l'impact de certaines mesures et structures. «Toute politique doit se fonder sur les résultats de recherches. Si le rapport national montre l'importance des recherches menées au Luxembourg, il en révèle aussi les lacunes... Des recherches complémentaires s'imposent sur la transition de l'adolescence à l'âge adulte.» (Conseil de l'Europe, octobre 2002 , La politique jeunesse au Luxembourg)

Aujourd'hui la nécessité d'une « evidence based policy » n'est plus contestée et il y a lieu de définir le rôle de la recherche jeunesse de manière à lui permette de fournir les éléments nécessaires à la formulation d'une politique jeunesse sans pour autant qu'elle perde son indépendance scientifique. En effet, si d'un côté la recherche jeunesse pourra aider à la définition d'objectifs politiques, elle aura d'un autre côté la mission d'évaluer en toute indépendance l'efficacité de sa mise en œuvre. L'indépendance de la recherche sera le garant pour développer une politique de



qualité, qui sera aussi reconnue par ses bénéficiaires. Elle se distinguera ainsi de façon bénéfique de toute approche de « lobbying ».

Une recherche indépendante sera aussi une condition incontournable pour que les organisations et structures de jeunesse soient prêtes à documenter et rendre public le travail réalisé à des fins d'évaluation et dans un souci d'amélioration de la qualité des services offerts aux jeunes. Il y a lieu de noter ici que le savoir scientifique sur la situation des jeunes se complète avec le savoir de ceux qui côtoient chaque jour ces jeunes, pour partager le même temps libre ou dans le cadre de services professionnels. Le rôle de la recherche jeunesse consistera à documenter ce savoir et à le traduire dans un langage accessible, compréhensible et vérifiable par un public étranger au travail jeunesse. Ce sera aussi une mesure importante pour la reconnaissance de l'éducation non-formelle et le travail réalisé dans les organisations de jeunesse. La création de structures de dialogue entre la recherche jeunesse, les acteurs et intervenants du secteur jeunesse et la politique jeunesse permettra de développer une politique participative avec de fortes capacités d'adaptation à une société en évolution rapide. Finalement la recherche jeunesse permettra aussi de situer mieux la politique jeunesse

par rapport au contexte européen. A cette fin il y aura lieu d'assurer un contact avec le monde scientifique de la recherche jeunesse au niveau européen.

« Il est donc urgent d'améliorer la quantité et la qualité d'information et des connaissances au sujet de la vie des jeunes dans l'ensemble de l'Europe. Mais, pour être réellement utile à l'élaboration des politiques, la recherche sur la jeunesse européenne doit aller au-delà de la simple description ou de la synthèse de ce qui a eu lieu dans le passé et proposer une analyse solidement fondée et plausible des évolutions à venir » (*Conseil de l'Europe, octobre 2002, Explorer la mosaïque de la jeunesse européenne*).

En 2000, le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse a fait élaborer le premier « Rapport National sur la Jeunesse au Luxembourg ». Il est prévu de réaliser des rapports de ce type par intervalles réguliers et avec des priorités spécifiques. Ainsi, la nouvelle loi jeunesse prévoit-elle que le ministre en charge de la jeunesse adresse tous les cinq ans à la Chambre des Députés un rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg.

✕ Le bénévolat

L'engagement bénévole de nos citoyens, jeunes en particulier, constitue un pilier important de la société luxembourgeoise. Le bénévolat a en effet non seulement une plus-value économique certaine, mais il permet également de transmettre des valeurs démocratiques fondamentales tels que l'engagement, la solidarité, la tolérance. Or aujourd'hui, nombre d'organisations connaissent des difficultés à susciter l'engagement des jeunes, sans lequel pourtant elles ne peuvent exister à long terme.

Face aux changements sociaux et à l'évolution rapide de notre société, il devient nécessaire d'aider les organisations de jeunesse dans leurs efforts de s'adapter aux nouveaux défis. Le bénévolat est un pilier du travail jeunesse qu'il importe de maintenir tout en accordant une priorité à un développement professionnel des compétences organisationnelles et éduca-

tives. Travail professionnel et engagement bénévole ne constituent pas des contradictions, mais sont complémentaires.

Un engagement à long terme au bénéfice des causes d'une organisation ne semble plus répondre aux formes d'engagement pratiquées par beaucoup de jeunes d'aujourd'hui, qui semblent préférer l'engagement sous une nouvelle forme de



• bénévolat dans le cadre de projets bien définis permettant d'offrir de nouvelles opportunités de participation, que ce soit pour des membres à l'intérieur des organisations dans le cadre de prise de responsabilités dans le « project management » ou bien dans le cadre d'un engagement limité pour des jeunes moins engagés dans l'organisation, mais plutôt sensibilisés aux objectifs mêmes du projet. Ainsi une telle forme de bénévolat à géométrie variable permettrait de mieux répondre à une population multiculturelle ou aux besoins d'une population cible spécifique. Cette approche présuppose une mobilité à l'intérieur des organisations et une ouverture des organisations de jeunesse aussi bien pour de nouvelles formes de travail qu'une ouverture vers des jeunes non-ou moins organisés.

En dehors de la reconnaissance publique du bénévolat, il y a lieu de développer des actions concrètes des structures étatiques et gouvernementales, que ce soit au niveau de la reconnaissance des compétences acquises à travers une éducation non-formelle ou au niveau de l'engagement bénévole dans le cadre d'une société civile partenaire - à différents niveaux et sous des formes variées.

- Soutien aux organisations de jeunesse pour leurs infrastructures, locale et nationales, projets et formations, soutien et assistance à leurs bénévoles
- Formation et conseil pour les responsables d'organisations P.ex SNJ/Ville de Luxembourg
- Campagnes de sensibilisation, p.ex campagne « Engagés du dech ? Jo, natierlech »
- Reconnaissance du bénévolat : Carte du jeune bénévole

✕ Le Conseil Supérieur de la Jeunesse

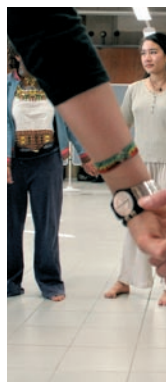
Un principe fondamental de la politique jeunesse est d'associer les jeunes et les organisations de jeunesse aux processus d'élaboration et de décisions en la matière.

Le souci de la nouvelle loi jeunesse a été de créer des structures permettant un dialogue structuré avec les organisations de jeunesse, mais aussi avec les associations qui œuvrent en faveur des jeunes. Il est vrai que bon nombre de ces organisations ont une compétence importante dont il faut tenir compte quand il s'agit p.ex. de discuter des facteurs d'exclusions des jeunes ou des risques de santé.

Le Conseil Supérieur de la Jeunesse est un des organes majeurs par lesquels passe la consultation des jeunes et de leurs organisations.

La nouvelle loi reprend et modifie une disposition de la loi du 27 février 1984 portant création du Service National de

la Jeunesse. L'arrêté grand-ducal modifie la composition et le fonctionnement de cet organe. Il est tenu compte de l'aspect transversal de la politique jeunesse par une plus grande diversité des acteurs représentés. La présidence reviendra à un représentant de la société civile. Le Conseil Supérieur est appelé à jouer un rôle prépondérant comme interlocuteur du gouvernement avec les organisations du secteur jeunesse. Le Conseil Supérieur sera aussi un interlocuteur du comité interministériel et pourra inviter les délégués de ce dernier pour toutes les questions qu'il jugera utiles.



Le Plan

Communal Jeunesse

Le Plan Communal Jeunesse (PCJ) est un outil de travail que le Ministère met à disposition des communes luxembourgeoises. Cet outil a deux finalités, à savoir permettre aux communes de mener une politique jeunesse basée sur des connaissances de la situation des jeunes et d'inclure au maximum les destinataires de la politique jeunesse dans le processus.



A cet effet, le Ministère de la Famille a développé avec ses partenaires deux instruments principaux. En premier lieu ont été mis en place avec l'Université du Luxembourg des instruments de recherche et d'étude adaptés à l'analyse des réalités locales des jeunes. L'Université propose aux communes qui décident de mettre en place un plan communal jeunesse une série d'instruments qui permettent d'appréhender la situation des jeunes dans les communes.

Ces instruments sont des modules qui peuvent être combinés selon les besoins. Il s'agit d'abord d'une enquête quantitative auprès d'un échantillon représentatif de jeunes qui vivent dans l'entité concernée. Cette enquête est réalisée par un questionnaire standardisé et le plus souvent par téléphone. L'Université propose ensuite d'effectuer une analyse sociologique de l'espace social qu'est la commune via les données quantitatives existantes, que ce soit au niveau communal ou national. Cette analyse socio-spatiale permet entre

autres de faire le lien entre les jeunes et les offres qui existent pour eux au niveau local. Un autre instrument développé dans ce contexte sont des discussions de groupe qui viennent utilement compléter une enquête quantitative car elles permettent d'explorer plus précisément certains thèmes ou de creuser des thèmes avec des groupes particuliers de jeunes qui n'ont peut-être pas été touchés suffisamment par l'enquête quantitative.

Pour assurer que les opinions des jeunes eux-mêmes soient prises en compte dans le développement de la politique jeunesse au niveau local, le Ministère de la Famille a mis au point le modèle des forums locaux des jeunes. Ces forums des jeunes permettent une expression des avis des jeunes et en même temps mettent les jeunes et les décideurs politiques en situation de dialogue direct.

Depuis le début de ce programme, le Ministère a défendu l'idée que la connaissance sur les jeunes ne peut pas seulement être le fruit d'un travail de recherche. Les connaissances sont détenues par un grand nombre de personnes, dans les communes, ce sont tous ceux qui fréquentent les jeunes au quotidien, qui les rencontrent dans les associations, qui connaissent les endroits où ils se retrouvent. Il faut se mettre en position de recueillir ces connaissances et les utiliser pour affiner les mesures et les actions

qui sont mis en place. Cette approche a conduit entre autres à l'organisation de hearings d'experts locaux.

Lorsque ces trois sources données – enquêtes, forums, hearings – ont été exploitées et qu'on dispose de données suffisantes sur les jeunes, il est important de définir les objectifs de la politique jeunesse dans la commune. Ce n'est qu'en passant par cette étape qu'on peut mettre en place des mesures, des actions, qui à la fois correspondent à ces objectifs et sont adaptés à la situation vécue des jeunes. Le tout prend alors la forme d'un plan d'action pluriannuel qui comprend également un volet budgétaire, primordial pour assurer la faisabilité des actions à entreprendre.

Le Ministère de la Famille a publié deux documents qui constituent une aide aux communes pour le plan communal jeunesse. Il s'agit d'abord de « Le Plan Communal Jeunesse » qui expose et explique les étapes de ce programme » et ensuite de « Dialogue avec les Jeunes – manuel pour la réalisation de forums locaux des jeunes », centré sur l'organisation de forums locaux des jeunes.

Alors que les premiers projets plan communal jeunesse sont mis en place dans une logique purement communale, l'évolution récente montre tout l'intérêt d'adopter ici une logique intercommunale ou régionale, surtout en région rurale.

Le Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales

Les communes ainsi que les associations et groupes locaux des guides et scouts, les centres et maisons de jeunes, les clubs des jeunes, diverses ONG et associations de jeunesse peuvent bénéficier de subventions pour la construction et l'aménagement de leurs centres de rencontre par le biais du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales.



Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur jeunesse, les dépenses comprennent les travaux réalisés dans le cadre d'auberges de jeunesse, de chalets pour guides et scouts, de maisons de jeunes et de services ainsi que le premier équipement relatif à ces projets. De même

des demandes individuelles émanant d'organismes privés sont traitées par le biais du fonds spécial, qui peut également être sollicité pour la mise en sécurité ou la mise en conformité des infrastructures jeunesse.

✕ Les maisons de jeunes

Le travail éducatif des maisons de jeunes (MJ) repose sur trois piliers : rencontre, animation et information. Les MJ sont gérées par des associations sans but lucratif ou des fondations et sont financées à part égale par l'Etat et les communes.

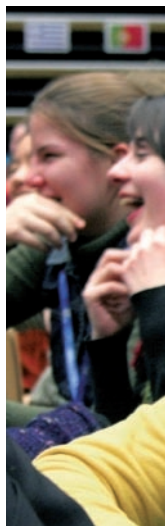
Leur mission est essentiellement de

- contribuer à l'épanouissement des jeunes en construisant avec eux les moyens leur permettant de prendre conscience de leurs aptitudes et de les développer, d'expérimenter et de développer une citoyenneté critique active et responsable ;
- de participer à la prévention, à l'insertion sociale et professionnelle et à l'intégration dans le tissu local et régional ;
- d'encourager les usagers à se structurer en groupes, en valorisant les attitudes de confiance en soi et de solidarité et en favorisant l'intégration des problématiques individuelles dans une dynamique collective ;

- de participer au développement d'une politique socioculturelle de démocratisation par la mise à disposition d'outils de participation donnant une attention particulière aux catégories sociales dont les conditions économiques, sociales et culturelles sont les moins favorables ;

- de garantir par des actions diversifiées une participation active des jeunes à la conception, la réalisation, la gestion et l'évaluation des actions. Ils favorisent l'implication des jeunes et tentent de mettre en œuvre des projets de développement socioculturel au niveau local voire régional et national.

Le réseau des centres se compose de centres locaux et régionaux.



Des centres locaux pour jeunes existent dans les communes de

Bascharge, Belvaux, Bettembourg, Bissen, Bridel, Diekirch, Differdange, Dudelange, Echternach, Esch/Alzette, Ettelbruck, Grevenmacher, Junglinster, Kayl, Kehlen (2 sites), Luxembourg (9 sites), Mersch, Mondercange, Mondorf, Pétange (2 sites), Roeser, Rumelange, Schiffflange, Schuttrange, Steinsel, Strassen, Vianden/Putscheid, Walferdange et Wiltz.

De plus existent 7 centres régionaux couvrant les communes de

Dalheim / Weiler-la-Tour / Waldbredimus (2 sites),

Lorentzweiler / Lintgen,

Beckerich / Ell / Grosbous / Rambrouch / Redange / Useldange,

Koerich / Septfontaines / Steinfort (3 sites),

Merttert-Wasserbillig / Wormeldange (2 sites),

les communes du territoire du syndicat intercommunal du canton de Clervaux (2 sites),

les communes du syndicat intercommunal « Am Haff » à Remerschen et

les communes impliquées dans le projet du Centre régional pour Jeunes Nordstad.

Le réseau s'élargira sous peu par l'ouverture des centres dans les communes de

Dippach, Hesperange, Larochette, Mamer, Niederanven et Remich.

Une « Maison des Jeunes sur Ondes » donne aux jeunes la possibilité de s'exprimer à travers les médias et les nouvelles technologies.

Un seul centre pour jeunes est directement exploité par une commune. Il s'agit du « Jugendtreff Number One » géré par la ville de Luxembourg.

Avec les sites en projet, on pourra compter 60 lieux de rencontre pour les jeunes.

Il est un fait que beaucoup de jeunes issus de l'immigration ont des difficultés à trouver leur chemin vers les associations de la société civile. Pour beaucoup de ces jeunes, la maison de jeunes constitue un lieu de rencontre avec les jeunes de leur commune, qui leur permet de participer à la vie de la communauté locale. Le travail éducatif dans les MJ permet souvent d'être un relais vers d'autres associations et structures de loisirs mais aussi d'aide et d'assistance pour jeunes.

Les Maisons de Jeunes sont devenus des acteurs importants de l'éducation non-formelle et participent activement – souvent avec une coopération étroite du SNJ – à des projets d'envergure nationale et européenne. Elles permettent en tant que partenaires et acteurs de la politique jeunesse d'adapter au niveau communal et local les priorités de la politique jeunesse, ainsi que les sujets de campagnes nationales et européennes.

Le Centre Information Jeunes

Le Centre Information Jeunes (CIJ), créé en 1987, a comme mission

- De faire fonctionner un centre d'information spécialisé sur l'information jeunesse pouvant accueillir directement les jeunes. L'information donnée aux jeunes se doit d'être complète, accessible sans contrainte financière ou réglementaire, anonyme et impartiale, ceci en application de la charte européenne des centres d'informations jeunesse. L'information à destination des jeunes est disponible à l'accueil du CIJ situé à la Galerie Kons. Le personnel du CIJ s'efforce de répondre à toutes les questions que peuvent poser les jeunes, soit en fournissant la réponse tout de suite, soit en faisant des recherches particulières, soit en dirigeant les jeunes

vers les services concernés, en leur fournissant toutes les indications nécessaires pour un bon aboutissement de leur démarche

- De développer une politique active d'information permettant aux jeunes de faire des choix en tenant compte au mieux des possibilités et moyens à leur disposition, ceci notamment par le biais de publications ou d'autres moyens de communication

- D'être un centre ressources en matière d'information jeunesse pour le réseau des maisons de jeunes et pour d'autres acteurs du secteur jeunesse au niveau national et communal

Le CIJ offre les services suivants:

- La carte EURO<26: vente des cartes et des tickets de cinéma Euro<26 (tickets cinéma à prix réduit)
- Jobs vacances: Service d'aide et d'assistance aux jobs d'étudiants
- UCPA: Inscriptions et réservations aux stages sportifs
- Cours de rattrapages
- Petites annonces

Le CIJ informe également sur les domaines suivants:

- Séjours linguistiques à l'étranger
- Séjours Au Pair
- Chantiers de travail à l'étranger
- Etudes, enseignement supérieur à l'étranger, formation continue, stages
- Programme Jeunesse (service volontaire,...)
- Logements pour étudiants
- Information et conseil juridique
- Vie sociale et pratique

✕ Les services de formation

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a quatre conventions avec des services de formation au sens du règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour jeunes.

Les deux premiers de ces services sont gérés respectivement par les deux grandes fédérations scoutes Letzebuenger Guiden a Scouten (LGS) et Fédération Nationale des Eclaireurs Luxembourgeois (FNEL).

1. Service d'Assistance aux Formations et Animateurs Bénévoles « S.A.F.A.B. »
2. Service Formation FNEL (SFF)

Ces deux services fournissent un soutien professionnel, surtout dans le domaine de la formation d'animateurs, volet de première importance dans ces mouvements. Ils soutiennent aussi le travail éducatif des bénévoles au niveau des groupes locaux de scouts et guides.

Un autre exemple de leur travail pédagogique est la mise en œuvre du projet « Native Village » (pédagogie de la méthode guide et scout, éducation à l'environnement, sensibilisation à la nature, archéologie expérimentale, apprentissage de techniques de la nature, insertion d'éléments sociaux et historiques dans des modules thématiques, techniques manuelles pratiques).

3. Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise (CGJL asbl)

La CGJL, en tant qu'organisme représentatif de la jeunesse, collabore à beaucoup de projets du niveau national. Le service de formation est une unité chargée de la conception et de la mise en œuvre de pro-



jets permettant aux jeunes et à leurs organisations de s'impliquer dans la politique jeunesse et dans toutes les matières qui les concernent. Il assure aussi le suivi des jeunes volontaires au service de la CGJL.

A titre d'exemples citons 2 projets de 2007:

La CGJL organise depuis 2005 des Conventions des jeunes à la Chambre des Députés. Cette initiative s'inscrit dans la lignée de l'éducation non-formelle et de la mise en œuvre des priorités politiques du Ministère de la Famille et de l'Intégration. La Convention des jeunes a pour objectif de permettre aux jeunes à partir de 15 ans de s'exprimer quant à des sujets actuels. La CGJL invite les jeunes à participer à un débat de toute une journée portant sur un thème d'actualité. Organisée par des jeunes pour des jeunes, la Convention de la Jeunesse donne aux participants l'occasion de discuter, travailler et explorer des sujets-clés à différentes thématiques avec des experts, des mandataires politiques, des membres de la Chambre des Députés et du gouvernement.

La CGJL a lancé en 2006 «en coopération avec LIFE» le projet A-Teams qui propose aux jeunes de s'engager au profit de la société. Le projet a comme but de créer le cadre qui met à disposition le savoir-faire, les compétences et l'expérience

des organisations partenaires pour que les jeunes puissent l'utiliser pour réaliser leurs idées.

4. Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises (CAJL)

Le service de formation de la Centrale des Auberges de jeunesse est chargée notamment:

- création, organisation, gestion et coordination d'activités pour classes scolaires et groupes de jeunes dans les auberges de jeunesse
- définir et proposer régulièrement des nouveaux modules d'animation ou des adaptations des modules existants
- encadrement de classes scolaires et de groupes de jeunes
- encadrement d'animateurs et organisation de formations
- organisation d'échanges de jeunes
- coordination du projet dans le cadre du service volontaire européen
- renforcer la collaboration avec les organisations partenaires de la CAJL

Le Centre de Médiation

Créée en 1998, l'a.s.b.l. « Centre de Médiation » a, entre autres, pour objet

- d'aider les personnes ayant un différend, à établir ou rétablir la communication entre elles et à rechercher, avec l'aide d'un ou plusieurs médiateurs, leurs propres solutions à leur conflit, suivant un processus facultatif
- de promouvoir le concept de la médiation
- de favoriser et d'organiser des formations de médiateurs

Le Centre de Médiation s'adresse prioritairement à des situations conflictuelles dans lesquelles des jeunes sont directement ou indirectement impliqués (par exemple dans des dossiers de divorce par consentement mutuel, de pension alimentaire, ...).

L'action du Centre de Médiation asbl se déroule sur deux axes, d'un côté la gestion de conflits existants par la médiation et de l'autre la prévention de conflits en donnant des outils pour une attitude médiative.

Le Centre de Médiation asbl dispose de deux services :

- **le service « Médiation »**

- organisation de rencontres en médiation
- promotion de la médiation auprès du grand public
- Formation:
 - Initiation / sensibilisation à la médiation pour les professionnels désirant mieux connaître la médiation et / ou désirant connaître l'un ou l'autre outil de la médiation pour en faire l'application au quotidien
 - Participation aux formations universitaires (Master Professionnel en Ingénierie de la Médiation)
 - Accueil de stagiaires dans le cadre des formations en médiation
- Recherche en collaboration avec l'Université de Luxembourg

- **le service « Accès au Droit »**

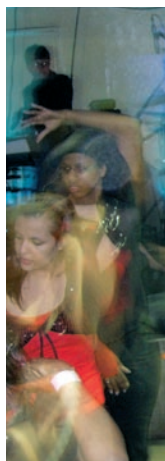
- Informations juridiques
- Informations sociales
- Formation sur la thématique des droits et devoirs
- Suivi social dans le cadre du « Wunnengshëllef »

✕ Le Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes

Le CESIJE - Centre d'études sur la situation des jeunes en Europe - a été créé en tant qu'association sans but lucratif (a.s.b.l.) en 1995.

Les objets tels que définis dans les statuts du CESIJE asbl sont notamment:

- La création à Luxembourg d'un observatoire sur la situation des jeunes en Europe: Sont prévus la constitution d'un centre de documentation sur les études et recherches en matière de jeunesse, l'analyse et l'évaluation des statistiques et des données disponibles sur la situation des jeunes, l'évaluation comparative des études menées en Europe sur les conditions de vie des jeunes et leur socialisation, et le soutien, l'encadrement et la réalisation de publications et de productions audiovisuelles.
- La promotion et la coordination de projets de recherche et d'études sur la situation des jeunes en Europe: Celles-ci doivent se faire dans un souci permanent de dialogue avec les grandes institutions européennes et internationales, publiques et privées, par une assistance à la formulation de projets d'études et de recherche vis-à-vis des décideurs politiques et administratifs ainsi que par l'organisation de séminaires et de journées de rencontre entre chercheurs et décideurs de la vie politique et du secteur privé.



- La recherche dans le domaine des sciences sociales, notamment des études de terrain et des évaluations de projets éducatifs dans le domaine de la politique jeunesse, et entre autres le lancement de projets d'études sur la situation des jeunes à Luxembourg et dans la Grande Région.

Une des préoccupations majeures des membres fondateurs était d'instaurer une coopération institutionnelle et réglementée entre les acteurs de la politique jeunesse, du travail de la jeunesse et de la recherche dans le domaine de la jeunesse. Entre ces trois piliers devront s'établir au fil du temps des relations d'échange et de communication au profit d'une production synergique de connaissances.

En novembre 2007, le CESIJE a intégré l'Université et fait maintenant partie de l'unité de recherche INSIDE – Integrative Research Unit on Social and Individual Development – au sein de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education (FLSHASE). La recherche sur la jeunesse fait partie intégrante de l'axe de recherche Contexts and Structures of Growing up. L'équipe de recherche universitaire a relevé le défi d'accomplir des tâches notamment de recherche, d'évaluation et de documentation sur la jeunesse dans la continuité des travaux du CESIJE. Un accord de coopération a été signé entre le Ministère de la Famille et de l'intégration et l'Université du Luxembourg en ce sens.

✕ Le Mérite Jeunesse Benelux, Luxembourg

Le Mérite Jeunesse est un programme qui peut être facilement appliqué dans le cadre de groupes de jeunes organisés ou non, écoles, associations, institutions et/ou administrations, ...

Le Mérite Jeunesse veut encourager les jeunes de 14 à 25 ans à s'investir dans un programme d'activités diverses leur permettant de développer leurs capacités personnelles et de confirmer leur rôle au sein de la société. Le Mérite Jeunesse s'adresse à tous et entend encourager les jeunes à faire de nouvelles expériences, saisir des opportunités, se surpasser, persévérer dans un effort.

Chaque participant peut: accomplir le programme selon ses possibilités physiques et mentales, et à son rythme. Le degré atteint n'est pas mesuré selon des données absolues, mais selon les progrès accomplis en fonction des possibilités individuelles. L'évaluation des efforts fournis se fait de façon positive par des adultes qui connaissent bien le jeune et qui sont très souvent des spécialistes dans les différents domaines.



Le jeune doit faire des efforts et montrer qu'il peut persévérer dans les quatre domaines d'actions:

- le service volontaire: s'engager dans une action utile à autrui
- l'expédition où l'exploration: développer l'esprit d'aventure et de découverte
- la découverte et le développement de talents et de compétences: s'impliquer dans l'apprentissage et le développement de compétences culturelles, manuelles et pratiques
- le goût de l'engagement physique: pratiquer régulièrement une activité sportive individuelle ou collective
- le projet résidentiel (niveau OR): développer son expérience en s'intégrant à un groupe poursuivant un objectif précis

Les niveaux du Mérite Jeunesse

- **Bronze:**
Dès l'âge de 14 ans -
Temps minimal: 6 mois
- **Argent:**
Dès l'âge de 15 ans -
Temps minimal: 12 mois
- **Or:**
Dès l'âge de 16 ans -
Temps minimal: 18 mois

Le « Mérite Jeunesse » est un établissement d'utilité publique, la Fondation « Mérite Jeunesse Benelux, Luxembourg », placée sous le haut patronage de S.A.R. le Grand-Duc Jean. Le conseil d'administration est présidé par S.A.R. le Prince Guillaume.

Dans le cadre d'une cérémonie officielle, les diplômes et médailles de Bronze, Argent et Or sont remis aux méritants par S.A.R. le Grand-Duc Jean et S.A.R. le Prince Guillaume.

La Fondation « Mérite Jeunesse Benelux, Luxembourg », est membre de l'« International Award Association ». Dans le monde entier plus de 100 pays ont leur propre Mérite national. Au cours des 50 années de son fonctionnement plus de 5 millions de jeunes du monde entier ont été inscrits au Mérite bronze, argent, ou or.

✕ Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise

Fondée en 1961, la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise (CGJL) a été constituée en 1987 en association sans but lucratif et est l'organe représentatif des associations de la jeunesse luxembourgeoise.

La CGJL a pour but :

- d'assumer le rôle d'interlocuteur privilégié des organisations de jeunesse et de défendre les intérêts des jeunes dans toutes les instances mises en place par les pouvoirs politiques
- de représenter les associations de la jeunesse au niveau international
- de coordonner des actions communes des mouvements de jeunesse.

La CGJL s'engage au niveau de la politique nationale et internationale en faisant, notamment par le biais du Conseil Supérieur de la Jeunesse, des recommandations aux différents ministères et à la chambre des députés en matière de la politique jeunesse. La CGJL participe en

tant que membre officiel, représentant du Luxembourg d'une façon active aux différents événements du Forum Européen de la Jeunesse. Elle entretient des relations bilatérales avec les Conseils de Jeunesse du BeNeLux et du Bodensee (A, CH, D).

Les mouvements regroupés dans la CGJL sont répartis dans quatre catégories selon leur objet social

- mouvements politiques de jeunes
- mouvements syndicaux de jeunes
- mouvements scouts et guides
- mouvements socioculturels et de loisirs pour jeunes

La CGJL regroupe actuellement 25 organisations et fédérations d'associations de jeunesse.



Les associations de jeunesse

Les associations de jeunesse assurent un lien au plan social, culturel, spirituel, économique et politique entre les jeunes et la collectivité, voire les pouvoirs publics.



Ils sont un important facteur d'intégration. Elles sont un lieu d'apprentissage de la démocratie où les jeunes ont la possibilité de prendre des responsabilités et de s'engager. Il s'agit souvent pour les jeunes d'une première étape vers un engagement social et politique.

L'expérience associative à travers son engagement dans la société, permet au jeune de construire son identité, par la nécessaire construction de relations formelles et personnelles avec les autres, mais aussi par la discipline qu'elle exige vis-à-vis de soi-même.

Il faut considérer aussi l'apport que les organisations de jeunesse et les jeunes

apportent à l'ensemble de la société à travers leur capacité d'innovation, leur esprit d'entreprise et d'initiative, leur motivation à la mobilité et leur capacité d'intégration multiculturelle.

Les associations et mouvements de jeunesse, tant au plan national que local, profitent des aides du ministère pour financer leurs diverses activités et initiatives. Au plan local, des subsides sont attribués à différentes organisations sous forme d'aide financière extraordinaire.

De même, le ministère participe aux frais de secrétariat et de fonctionnement d'une partie des grands mouvements de jeunesse.

✕ Le Service National de la Jeunesse

1. Structure

Le Service National de la Jeunesse est divisé en 5 unités.

L'unité pédagogique se charge des activités de loisirs, de formation, des projets pédagogiques, des projets d'information ainsi que de la coordination des programmes de volontariat.

L'unité « Jeunesse en action » constitue l'agence nationale luxembourgeoise du programme communautaire du même nom.

L'unité « assistance régionale » est formé par le personnel des bureaux régionaux du SNJ. Actuellement, le SNJ entretient des bureaux à Diekirch (région Nord/Est), Grevenmacher (région Est), Luxembourg (région Centre) et Rumelange (région Sud). L'assistance régionale est l'interlo-

cuteur direct pour les partenaires locaux et régionaux: communes, associations, organismes de l'orientation professionnelle, mais aussi des jeunes.

L'unité « centres pédagogiques » regroupe les centres spécialisés du SNJ. De tels centres existent à Eisenborn (techniques d'animation et de l'audiovisuel), à Hollenfels (développement durable), au Marienthal (pédagogie de l'aventure) et à Lultzhausen (sports nautiques et de plein-air). Le SNJ gère aussi des centres de rencontre pour groupes de jeunes encadrés. Ces centres, où il n'y a pas d'équipe permanente sur place, se situent à Erpeldange, Larochette et Weicherdange.

L'unité de direction comprend l'administration et les services horizontaux du SNJ.



2. Activités éducatives

Le SNJ propose une large panoplie d'activités de loisirs créatives et valorisantes pour jeunes. Les jeunes peuvent s'inscrire à titre individuel. Les activités peuvent durer d'une demi-journée (après-midi) à deux semaines (camp/colonie). Le SNJ collabore avec un certain nombre de partenaires et de spécialistes afin d'offrir un encadrement de qualité dans des domaines variés: activités artistiques, techniques et manuelles, activités d'écologie et

d'environnement, activités sportives et de plein-air, échanges internationaux.

Le SNJ est membre de la « Platform », réseau européen de services d'animation pour jeunes.

Par an, environ 1500 participants sont comptés sur une cinquantaine d'activités de loisirs.

3. Activités périscolaires

Le SNJ offre un vaste programme d'activités éducatives destiné aux classes scolaires, complémentaire aux programmes scolaires proprement dits. Les activités sont organisés pour la plupart dans les centres pédagogiques du SNJ. Sortis de leur cadre habituel, les jeunes peuvent découvrir, comprendre et approfondir des sujets complexes de manière concrète et compréhensible. Les activités proposées couvrent les domaines suivants:

- éducation à l'environnement et développement durable
- activités créatives et médiatiques
- patrimoine / histoire
- sports nautiques et de plein-air
- pédagogie de l'aventure
- développement personnel et social

Cette dernière enseigne regroupe des activités aussi variées telles que la médiation scolaire, les offres pour classes d'accueil et les formations pour comités d'élèves.

Le Centre Hollenfels est aussi actif au niveau de la formation continue d'enseignants dans le domaine du développement durable.

En été, les centres SNJ offrent leurs programmes d'animation aux maisons de jeunes et organisations de jeunesse. De nombreuses communes bénéficient ainsi de ces infrastructures pour leurs activités d'été pour jeunes.

Par an, environ 1000 groupes ou classes scolaires profitent des activités proposées.

4. La formation

Avec le croisement continu du secteur jeunesse, le volet de la formation s'est développé en parallèle et constitue un facteur important de qualité des projets et du travail réalisé. Le SNJ est un acteur clé au niveau de la formation des jeunes, des bénévoles ainsi que des professionnels du secteur.

Les jeunes peuvent acquérir le brevet d'aide-animateur (1er cycle) et d'animateur de loisir (2ème cycle). Un troisième cycle facultatif est constitué par des modules de formation continue pour animateurs. Au Luxembourg, les questions relatives à la formation de bénévoles sont traitées au sein de la Commission Consultative à la Formation, regroupant tous les partenaires proposant des formations sanctionnées par le brevet d'aide-animateur et d'animateur. Le SNJ assure la présidence de cette commission.

Ensemble avec le centre d'animation pédagogique et de loisirs (CAPEL) de la Ville de Luxembourg, le SNJ accueille annuellement les responsables des activités de loisirs au niveau communal. Les communes intéressées peuvent profiter de la formation d'animateurs au niveau communal.

Au sein du secteur jeunesse, le SNJ offre une série cohérente de formations continues aux éducateurs des maisons de jeunes et aux responsables des organisations de jeunesse. Le contenu de ces formations est élaboré en fonction des demandes des acteurs « du terrain ».

Le SNJ soutient la formation du secteur par la gestion du « congé-jeunesse ». Le congé-jeunesse permet la participation de

responsables d'activités pour jeunes à des stages, journées ou semaines d'études, cours, sessions, rencontres ou camps et colonies à l'intérieur du pays et à l'étranger. La loi du 10 octobre 2007 prévoit, pour toute personne exerçant une activité professionnelle au Luxembourg, le droit de bénéficier de 60 jours de congé-jeunesse au cours de sa carrière professionnelle.

Avec le Centre Eisenborn, le SNJ gère un centre de formation équipé pour l'accueil des formations du SNJ et d'autres organismes.

L'unité « Jeunesse en action » du SNJ ouvre la porte aux animateurs bénévoles et professionnels pour rejoindre une multitude de séminaires et formations internationales au Luxembourg et à travers l'Europe.

L'unité « assistance régionale » organise des formations pour jeunes sous contrat d'aide à l'emploi (CAE) et pour les participants au programme « Service volontaire d'orientation » (SVO).

Des projets spécifiques complètent les efforts du SNJ en matière de formation. Ainsi le SNJ œuvre en faveur de l'attestation des compétences acquises dans le domaine de l'éducation non-formelle au niveau national et européen. Grâce à sa proximité aux jeunes et aux acteurs du secteur, le SNJ est demandé comme intervenant au niveau de la formation socio-éducative, de la formation universitaire et de l'Ecole de Police.

Chaque année 1500 participants participent à une centaine de formations.



5. Le soutien de projets pédagogiques

Par année, le SNJ soutient plus de 200 projets. Les bénéficiaires de l'offre du SNJ sont les associations conventionnées, les organisations non conventionnées, les communes, et les groupes de jeunes librement constitués.

Le dispositif « projets éducatifs » regroupe les moyens de financement nationaux. En cohérence avec les priorités politiques, ils soutiennent les projets d'animation dans les domaines de l'animation pédagogique,

de la formation, de l'information. Un volet spécial est réservé aux projets s'inscrivant à des campagnes thématiques.

Le service « prêt de matériel » sert aux manifestations et activités des organisations de jeunesse. Le SNJ gère un important stock de matériel destiné au prêt. Avec environ 150 prêts de matériel par an, pas moins de 15.000 articles sont totalisés.

6. Les projets d'information

En parallèle au lancement de l'année scolaire, le SNJ invite les personnes engagées dans le secteur jeunesse à la « Rentrée SNJ ». Le SNJ y présente ses moyens de soutien pour les 12 mois suivants. Cet événement est aussi une foire aux projets car de nombreuses associations y affichent leurs dernières réalisations et sont souvent à la recherche de partenariats pour de futurs projets.

www.youth.lu

LES pages jeunes du Luxembourg

Le portail jeunesse est la page d'accueil pour tous les sujets en relation avec la jeunesse. Le contenu est le fruit de partenariats multiples. La collaboration au portail est ouverte aux jeunes, aux associations ainsi qu'aux instances publiques. Le SNJ assure l'hébergement et la programmation.

Cette approche a donné ses fruits par la naissance à une série de sites spécialisés, par exemple sur les infrastructures de logement pour groupes de jeunes (www.chalets.lu), les jobs étudiants (www.doit4you.lu), les camps et colonies d'été (www.summer.lu) ou encore les différents programmes de volontariat (www.volontaires.lu).

Les statistiques montrent que le portail amène des visiteurs supplémentaires vers les sites partenaires et les structures du secteur jeunesse.

Projet *Point Information Jeunesse (PIJ)*

Le projet PIJ s'insère dans le cadre du plan d'action national en faveur de l'emploi, tel que lancé en 1998. Le projet offre des postes CAE (contrat d'aide à l'emploi) à des jeunes en quête d'un emploi. Accompagnées d'une formation adaptée, les tâches confiées aux jeunes devront améliorer l'accès au marché de l'emploi.

Le projet PIJ entend favoriser l'information des jeunes par la création de « Points d'Information Jeunes », dont l'abréviation « PIJ », au sein des maisons de jeunes et des associations. Un accord de partenariat, établi entre le SNJ et la structure souhaitant engager un jeune sous contrat CAE-PIJ, règle les modalités du projet.

Les jeunes engagés dans le cadre d'un projet PIJ soutiennent l'équipe professionnelle ou bénévole de l'association dédiée à l'information. Ils sont ainsi collecteur d'information, personne de contact et distributeur d'information. Par leur insertion au réseau PIJ, ils assurent l'insertion des membres et des activités de l'association dans la communauté « jeunesse.lu ». Ils peuvent ainsi soutenir la notoriété de l'association, mais aussi relier les membres de l'association aux informations du secteur jeunesse.

Les nouvelles technologies au profit du travail jeunesse

Le portail jeunesse constitue la plateforme collaborative du secteur jeunesse. Les actifs du secteur y ont accès à des fonctionnalités avancées. Ils peuvent profiter d'une adresse e-mail « @youth.lu » sécurisée (filtres anti-virus et antiSPAM). Pour simplifier la communication au sein du secteur et pour faciliter les projets entre différentes structures jeunesse, le portail comprend des forums ainsi que des listes de distribution e-mail (« mailing list »).

Le SNJ collabore étroitement avec les porteurs de/initiateurs de projets luxembourgeois en matière d'information et de sensibilisation aux risques liés aux nouvelles technologies. Ainsi le secteur jeunesse sait mettre en place les infrastructures et les pratiques d'utilisation adaptées.



7. Les perspectives pour jeunes

Lancé en 1998, le « Plan d'Action National en faveur de l'Emploi » offre un catalogue de mesures spécifiques dans la lutte contre le chômage. Dans le volet relatif à la jeunesse, ce plan entend offrir un nouveau départ aux jeunes inscrits au chômage. Le SNJ gère deux projets où des jeunes sont engagés sur base d'un « Contrat d'Aide à l'Emploi » (CAE) :

Les jeunes CAT-Animateurs soutiennent l'équipe éducative d'une maison de jeunes au niveau de l'accueil et de l'animation

Les jeunes CAT-PIJ soutiennent l'équipe éducative d'une maison de jeunes ou d'une association au niveau de l'information des jeunes.

Lancé en 2007, le « Service Volontaire d'Orientation » s'adresse aux résidents âgés entre 16 et 30 ans. Les jeunes peuvent s'engager dans un projet d'utilité publique dans le domaine socio-culturel,

socio-éducatif, culturel ou de la protection de l'environnement. Au Luxembourg, le service volontaire des jeunes est réglé par une loi spécifique, conférant entre autres de nombreux avantages aux volontaires comme un argent de poche, une indemnité de subsistance, l'affiliation aux assurances sociales. Le service volontaire d'orientation propose d'autant plus une expérience pratique auprès d'une organisation de service volontaire et un accompagnement personnalisé dans le développement d'un projet d'insertion scolaire et/ou professionnelle.

Les jeunes sous contrat CAE ou insérés dans un programme de volontariat suivent une formation régulière, adaptée à leur tâche. Pour les deux programmes, les bureaux régionaux du SNJ sont un premier point repère et l'instance de suivi aussi bien pour les jeunes que pour les associations et autorités locales et régionales.

8. Jeunesse en action

Le programme « Jeunesse en action » est un programme communautaire pour différents types de projets jeunesse et couvre la période de 2007 à 2013. Le programme est accessible aux jeunes de 13 à 30 ans, sans condition de formation. La majeure partie de la gestion de ce programme se fait de manière décentralisée. Au Luxembourg, l'Agence Nationale responsable de l'implémentation du programme est une unité du Service National de la Jeunesse.

Le programme contribue au financement de projets dans cinq domaines :

1. « Jeunesse pour l'Europe » vise à renforcer la participation citoyenne active des jeunes, la compréhension mutuelle et la tolérance, en soutenant les rencontres, la mobilité et les initiatives des jeunes ainsi que leurs projets.

2. Le « Service Volontaire Européen » vise à développer l'engagement actif des jeunes. Il peut prendre la forme de projets individuels ou collectifs, le but étant de permettre aux jeunes de s'associer aussi aux objectifs de solidarité de l'Union européenne.

3. « Jeunesse dans le monde » ouvre les projets des jeunes aux pays voisins de l'Europe et au monde entier.

4. Les « Mesures de soutien à la jeunesse » cofinancent le Forum européen de la jeunesse, les organisations européennes, les agences nationales ainsi que les projets de séminaires, de formation, de réseaux, et d'information des cadres et associations de jeunesse.

5. « Soutien à la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse » contribue à la coopération, aux rencontres et au dialogue entre les jeunes, les travailleurs et organisations de jeunesse et les acteurs politiques.

La politique jeunesse de l'Union Européenne

Depuis le début de la décennie, la politique jeunesse de l'Union Européenne a pris un véritable essor. La publication du livre blanc «un nouvel élan pour la jeunesse en Europe» marqua en 2001 le début de cette évolution.



A la suite du livre blanc, les ministres européens de la jeunesse arrêterent le principe d'une méthode ouverte de coordination. Cette méthode a comme particularité l'adoption d'objectifs communs par les Etats Membres. Ceux-ci s'engagent à avancer vers ces objectifs tout en les adaptant à leurs situations nationales spécifiques.

Dans le domaine de la jeunesse, ces objectifs communs sont au nombre de 14 et concernent 4 domaines, à savoir la participation des jeunes, l'information des jeunes, les activités volontaires et le bénévolat des jeunes ainsi qu'une meilleure connaissance du monde de la jeunesse. La méthode ouverte de coordination a mis en place un processus par lequel les

Etats Membres, à intervalles réguliers, rapportent à la Commission Européenne les progrès accomplis. La Commission soumet ensuite un rapport d'avancement au Conseil et les ministres de la jeunesse peuvent ensuite décider d'adapter les objectifs communs.

En 2005 s'est ajouté à ce premier instrument le pacte européen pour la jeunesse. Partant du constant de l'importance pour l'Europe des jeunes générations et des défis que cela pose, vu notamment l'évolution démographique, l'idée centrale de ce pacte est d'accomplir des avancées importantes dans les domaines de l'accès des jeunes au marché du travail, de l'adéquation des systèmes d'éducation au marché du travail, de la citoyenneté et de la conciliation de la vie familiale et professionnelle.

Ce pacte européen pour la jeunesse fut intégré dans la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi vu que les objectifs des deux instruments se recouvrent largement. Depuis 2005, les Etats Membres prévoient ainsi dans leurs plans nationaux de réforme des mesures spécifiques qui tiennent compte des besoins particuliers des jeunes dans la stratégie de Lisbonne.

Au niveau de l'Union Européenne, l'année 2009 sera une année d'évaluation au courant de laquelle à la fois la méthode ouverte de coordination et le pacte européen pour la jeunesse seront soumis à un examen.

Le dernier instrument européen est enfin le programme d'action « Jeunesse en Action (2007-2013) ». Pensé initialement (dans ses versions antérieures « Jeunesse pour l'Europe » et « Jeunesse ») comme un instrument pour favoriser la mobilité des jeunes en Europe, ces objectifs se sont élargis. Le programme Jeunesse en Action comporte cinq actions qui permettent de soutenir financièrement des échanges de jeunes, des initiatives jeunes, des projets de jeunes pour la démocratie, des services volontaires européens pour jeunes, des actions avec des pays non membres de l'Union Européenne, des actions d'appui au travail jeunesse et des actions d'appui aux politiques de la jeunesse. « Jeunesse en Action » est un programme essentiellement décentralisé, il est géré dans les Etats Membres par des agences nationales. L'agence luxembourgeoise étant ancrée auprès du Service National de la Jeunesse.

Là où le traité européen de Nice comporte une mention à la mobilité des jeunes, le traité de Lisbonne comporte une référence à la participation des jeunes, ce qui dans les années à venir sera sans doute le point de départ à de nouvelles évolutions de la politique européenne de la jeunesse.

Le Conseil de l'Europe



Le Conseil de l'Europe poursuit dans le cadre de la politique de jeunesse les objectifs suivants:

- éducation aux droits de l'homme et dialogue interculturel
- participation des jeunes et citoyenneté démocratique
- cohésion sociale et inclusion des jeunes
- encourager les jeunes à jouer un rôle actif dans le renforcement de la société civile en Europe
- promouvoir et développer les politiques de jeunesse en Europe, en favorisant la participation des jeunes à la vie publique

Jusqu'en 2008 les priorités suivantes ont été retenues:

- aider les jeunes à trouver des réponses aux défis auxquels ils doivent faire face et à leurs propres aspirations
- encourager les jeunes à être actifs dans le processus de réalisation d'une union plus étroite de l'Europe, sur la base des principes et des valeurs de la démocratie pluraliste, des droits de l'homme et de l'état de droit
- donner la capacité aux jeunes, à travers l'éducation non formelle et les méthodes de participation, de jouer un rôle actif dans le renforcement de la société civile en Europe

Pour mettre en œuvre la politique jeunesse, le Conseil de l'Europe dispose des structures suivantes :

La Direction de la jeunesse et du sport, notamment à travers les deux centres européens de la jeunesse, élabore des programmes et des instruments légaux pour la politique de jeunesse. Elle fournit les soutiens éducatifs et financiers à travers le Fonds européen pour la jeunesse.

Le Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) rassemble les représentants des états membres du Conseil de l'Europe. Le CDEJ favorise la coopération intergouvernementale et offre un espace de comparaison des politiques nationales, l'échange de bonnes pratiques et la rédaction de textes normatifs.

Le Conseil consultatif pour la jeunesse réunit trente représentants d'organisations et de réseaux de jeunesse non gouvernementaux. Il fournit les avis et les apports des ONG de jeunesse.

Le Conseil mixte pour la jeunesse est un organe de codécision qui réunit tous les membres du CDEJ et du Conseil consulta-

tif et qui propose les objectifs prioritaires, les buts et les enveloppes budgétaires du secteur de la jeunesse.

Le Comité de programmation pour la jeunesse est un organe de codécision composé de huit membres du CDEJ et huit membres du Conseil consultatif. Il établit, supervise et évalue les programmes des Centres européens de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse.

Les Centres européens de la jeunesse (CEJ) de Strasbourg et de Budapest sont des centres résidentiels de conférences et de formation.

Doté d'un budget annuel d'environ 2,8 millions d'euros, le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) a été créé pour soutenir financièrement les activités de jeunesse dans le cadre de réseaux et d'initiatives diverses : réunions internationales de jeunesse, campagnes, expositions, publications, matériel audiovisuel ou sites Internet et projets pilotes.

Le Benelux

L'accord Benelux de 2003 vise la concertation et la coopération entre cinq Gouvernements / Communautés dans le domaine de la jeunesse.



Cette coopération a pour but de renforcer la position du Benelux dans un contexte multilatéral, entre autres dans le Conseil de l'Europe et dans l'Union européenne. Les objectifs du programme de travail 2007-2009, visent à :

- gagner en expertise dans le domaine de la politique jeunesse par un échange de bonnes pratiques;
- renforcer la position Benelux dans un contexte multilatéral ;
- développer des initiatives Benelux en matière de la politique jeunesse afin de favoriser des approches innovatrices
- renforcer l'intérêt politique pour la politique jeunesse.

La Grande Région

Au sein de la Commission régionale de la Grande-Région, un groupe de travail interministériel s'occupe du domaine de la jeunesse. Le Luxembourg préside ce groupe de travail. La coopération se base sur une charte de coopération signée en 2002. Pour une période de 18 mois, un plan de travail est élaboré, précisant les priorités d'action.

Le groupe de travail entend ainsi favoriser les échanges entre jeunes et le dialogue au sein du secteur jeunesse dans la Grande Région. La coopération couvre les volets suivants :

- Organisation d'un forum sous le titre « JugendForumJeunesse » par période de dix-huit mois. Ce forum réunit des jeunes ou des multiplicateurs du secteur jeunesse.
- Mise en réseau des structures d'information du secteur jeunesse
- Formation d'animateurs interculturels
- Echange et collaboration au niveau des programmes de volontariat dans la Grande Région.

Les relations bilatérales

L'Etat luxembourgeois conclut avec d'autres gouvernements des programmes d'échange ou des accords de coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation, des sciences et de la jeunesse.

Ces accords encouragent entre autres :

- les organisations de jeunesse à échanger des représentants de jeunesse et leurs délégations et stimulent la mobilité des jeunes à travers ces échanges,
- à échanger des imprimés, films, expériences ou autres informations relatives aux politiques de jeunesse et des activités de jeunesse dans les deux pays
- à étendre des invitations aux conférences internationales ou séminaires dans les deux pays respectifs
- à participer à des festivals pour jeunes et autres événements dans les deux pays

Adresses utiles

Ministère de la Famille et de l'Intégration

Département Jeunesse

12-14, avenue Emile Reuter

Adresse postale:

L-2919 Luxembourg

Tél. 247-86 53 0

Fax 46 74 54

Courriel: Jeunesse@fm.etat.lu

www.fm.etat.lu

Service National de la Jeunesse

1, rue de la Poste

Adresse postale:

B.P. 707

L-2017 Luxembourg

Tél. 247-86465

Fax 46 41 86

Courriel: info@snj.public.lu

www.snj.public.lu

www.youth.lu

La Maison de la Jeunesse

Galerie Kons

24-26, place de la Gare

L-1616 Luxembourg

Centre Information Jeunes

Tél. 26 29 3 200

Fax 26 29 3 215

Courriel: cij@infojeunes.lu

www.cij.lu

Centre de Médiation

Tél. 26 293 250

Fax. 26 293 259

Courriel: info@mediation.lu

www.mediation.lu

Entente des Gestionnaires des Maisons de Jeunes

Tél. 26 293 231

Fax 26 293 233

Courriel: egmj@info.jeunes.lu

Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise

Adresse postale:

B.P. 2467

L-1024 Luxembourg

Tél. 40 60 90 331

Fax 40 60 90 341

Courriel: cgjl@cgjl.lu

www.cgjl.lu

Daachverband vun den lëtzebuerger Jugendklibb asbl

Adresse postale:

B.P. 2467

L-1024 Luxembourg

Tél. 26 293 555

Fax 81 14 51

Courriel: info@daachverband.lu

www.daachverband.lu

Mérite Jeunesse Benelux, Luxembourg

Adresse postale:

B.P. 3082

L-1030 Luxembourg

Tél. 26 293 560

Fax 26 293 560

Courriel: merite@youth.lu

**Centre d'Etudes sur la Situation
des Jeunes en Europe**

Université de Luxembourg
 FLSHASE – INSIDE
 CESIJE asbl
 B.P. 2
 L-7201 Walferdange
 Tél. 46 66 44 - 95 58
 Fax 46 66 44 - 95 71
 Courriel : cesije@cesije.lu
www.cesije.lu

**Centrale des Auberges de
Jeunesse Luxembourgeoises**

2, rue du Fort Olisy
 L-2261 Luxembourg
 Tél. 26 27 66 40
 Fax 26 27 66 42
 Courriel : info@youthhostels.lu
www.youthhostels.lu

LGS**Lëtzebuurger Guiden a Scouten**

Centre Géisserei
 5, rue Munchen-Tesch
 L-2173 Luxembourg
 Tél. 26 94 84
 Fax 26 94 84-30
 Courriel : info@lgs.lu
www.lgs.lu

FNEL**Fédération National des Eclaireurs et
Eclaireuses du Luxembourg**

43, rue de Hollerich
 L-1026 Luxembourg
 Adresse postale :
 B.P. 2676
 L-1026 Luxembourg
 Tél. 26 480 450
 Fax 26 480 430
 Courriel : mail@fnel.lu
www.fnel.lu

AGGL**Association des Girl Guides
Luxembourgeoises asbl**

Fort Dumoulin
 61, rue de Trèves
 L-2630 Luxembourg
 Adresse postale :
 B.P. 2331
 L-1023 Luxembourg
 Tél. 26 68 46 69
 Fax 26 68 49 88
 Courriel : aggl@guide.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'Intégration

